

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux Juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS: CLAUDE Pascal (arrivé à 20h15), DEMOUGE Cyrille, DUPREZ Jean-Jacques, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland

ABSENTS EXCUSES: AURIOU Jean-Pierre, CLAUDE Pascal (jusqu'à 20h15), GIGON Florence.

Date de convocation: 20 Juin 2024 Membres en exercice: 10

Membres présents : 7 jusqu'à 20h15 Date d'affichage: 20 Juin 2024

8 à partir de 20h15

Membres votants: 7 jusqu'à 20h15

8 à partir de 20h15

Pouvoir: 0

Ordre du jour :

- 1. Approbation CR du 28.05.2024
- 2. Assurance du tracteur
- 3. Application du régime forestier pour les parcelles AB 94, ZA 21, ZA 88p, ZD 27, ZD39, ZE18, ZE 21, ZE 22.
- 4. Renouvellement convention avec ALPL
- 5. Divers

1.Approbation CR du 28.05.2024

Le compte rendu du 28.05.2024 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2. Assurance tracteur

Le Maire informe de l'étude pour l'assurance du tracteur proposée par GROUPAMA Collectivité, TITANE PRO est de 570.79 € HT de cotisation annuelle. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la cotisation de 570.79 € HT et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

3. Application du régime forestier pour les parcelles AB 94, ZA 21, ZA 88p, ZD 27, ZD39, ZE18, ZE 21, ZE 22.

Mr le Maire présente :

- le PROCES VERBAL DE RECONNAISSANCE, application du régime forestier des parcelles : AB 94, ZA 21, Za 88p, ZD 27, ZD 39, ZE 18, ZE 21 et ZE 22 au profit de la commune de Lebetain situées sur le territoire communal de Lebetain.
- le PROCES VERBAL DE VERIFICATION DES LIMITES

Mr le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de demande d'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-après :

Département du Territoire de Belfort							
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale				Contenance	Surface à
		Section	N° de parcelle	Ancien numéro	Lieu-dit	totale	appliquer (ha)
Commune de Lebetain	Lebetain	AB	94	/	LE VILLAGE	0,9662	0,9662
		ZA	21	/	GRANDE RAGIE	0,7000	0,7000
		ZA	88 p	/	SUR LE FAHY	21,7809	2,7879
		ZD	27	/	BOIS DE PORRENTRUY	0,3470	0,3470
		ZD	39	/	BOIS DE PORRENTRUY	0,1713	0,1713
		ZE	18	/	LA COMBE GAILLARD	1,2340	1,2340
		ZE	21	/	LA COMBE GAILLARD	0,0340	0,0340
		ZE	22	/	LA COMBE GAILLARD	0,2020	0,2020
						TOTAL :	6,4424

Par cette application du régime forestier, ces parcelles, susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution pourront bénéficier d'une gestion durable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte ce projet de demande d'application du régime forestier,
- Donne pouvoir à Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à ce projet.

4.Renouvellement convention avec ALPL

La convention avec le périscolaire doit être renouvelée chaque année. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2024/2025 (du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025) avec M. COSTON, directeur de l'ALPLebetain dans les mêmes conditions que l'année scolaire précédente.

5.Divers

Il n'y a rien à signaler pour les élections, tout s'est bien déroulé.

Monsieur le Maire a demandé qu'une réunion soit organisée par le périscolaire, en septembre 2024, pour présenter le bilan 2023.

Depuis l'adoption, par la mairie, de la norme comptable M57, le compte de gestion et le compte administratif seront réunis en un seul : le Compte Financier Unique.

Devant le 19 rue de Saint Dizier (Mr STOUFF), il faut réparer un tuyau d'écoulement des eaux pluviales.

Fin de la séance : 20 h 40

Prochain conseil municipal: mardi 17 septembre 2024 à 20h

Réunion préparatoire : mardi 10 septembre 2024 à 20h

Monsieur le Maire, Jean-Jacques DUPREZ

